

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2025

---

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Tombé

## AMENDEMENT

N° AS9

présenté par

M. Simion, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer, M. Delaporte, Mme Dombre Coste,  
Mme Godard, M. Guedj et Mme Runel

-----

### ARTICLE 7 BIS B

I. – Supprimer les alinéas 1 à 35.

II. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 36, substituer au taux :

« 0,6 »

le taux :

« 0,45 ».

III. – En conséquence, supprimer l'alinéa 37.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à calculer la Contribution de Solidarité Autonomie (CSA) sur le nombre réel de jours travaillés par an et donc à augmenter son taux de CSA de 0,3 à 0,45 %.